

\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Exploitant :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Administration communale de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Établissement: \_\_\_\_\_

Emplacement: \_\_\_\_\_

N° Dossier : \_\_\_\_\_

Conc: envoi copie(s) de l'autorisation au titre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

La loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés dispose dorénavant que les autorités compétentes sont définies strictement selon le point de nomenclature. Ainsi le bourgmestre de la commune d'implantation est l'autorité compétente pour des établissements de la classe 2 ainsi que les éléments connexes s'y rapportant.

Pour cette raison, et en vertu des dispositions de l'article 31 de la loi précitée, je vous envoie par la présente

- une copie de l'autorisation du ministre ayant dans ses attributions l'environnement
  - une copie de l'autorisation du ministre ayant dans ses attributions le travail
- couvrant mon établissement.

Veuillez agréer, Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom et signature